

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **17 JANVIER 2024, À 19 H 30.**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-34-U
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-U

Débutant à 19 h 30 et se terminant à 19 h 39

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général et greffier par intérim
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
M. Éric Martel, directeur adjoint du service de l'urbanisme et du développement durable
Mme Caroline Nguyen Minh, directrice des communications, relations publiques et citoyennes

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** SIGNATURE DU LIVRE D'OR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 5.1** Séance ordinaire du 6 décembre 2023
- 5.2** Séance extraordinaire du 13 décembre 2023
- 6** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 6.1** Autorisation de signature – Promesse d'achat d'immeuble – Lot 6 495 135
- 6.2** Autorisation de signature – Acte de vente définitif – Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lot 2 598 652
- 6.3** Autorisation de signature – Acte de vente définitif – Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lots 2 598 651, 3 157 372 et 3 157 373
- 6.4** Autorisation de signature – Acte de vente définitif – Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lot 2 598 968
- 6.5** Autorisation de signature – Entente de Services aux personnes sinistrées – La Société canadienne de la Croix-Rouge
- 7** RESSOURCES HUMAINES
- 7.1** Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Décembre 2023
- 7.2** Amendement – Politique portant sur le télétravail
- 8** FINANCES
- 8.1** Dépôt – Liste des commandes – Décembre 2023
- 8.2** Déboursé du mois – Décembre 2023
- 8.3** Autorisation – Transferts budgétaires – Décembre 2023
- 8.4** Autorisation de commande 2024 – Services professionnels en évaluation foncière – LBP Évaluateurs agréés – 175 220,86 \$
- 8.5** Autorisation de commande 2024 – Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques – Trilogie Groupe Conseil inc. – 118 657,38 \$
- 8.6** Ouverture des enveloppes budgétaires 2024 – Projets financés par le fonds de roulement
- 8.7** Annulation de soldes résiduels – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fermeture de règlements d'emprunt 514-E, 525 (2020), 530 (2020) et 531 (2020)
- 8.8** Fermeture du règlement d'emprunt numéro 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel
- 8.9** Renonciation – Financement non utilisé au 4 décembre 2023 – Projets du fonds de roulement
- 9** GÉNIE
- 10** TRAVAUX PUBLICS
- 10.1** Octroi de contrat – Travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie – Hydro Météo – 24 489,68 \$
- 10.2** Autorisation de paiement – Travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin Grande-Ligne – 21 185,61 \$
- 10.3** Autorisation de signature – Lettre d'entente pour l'usage du dépôt de neige usée à la Ville de Chambly – Saison hivernale 2023-2024
- 11** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 11.1** Demande de PIIA 2022-073 (Modifications) – Lot 2 598 472 – 1945, rue Nicolas-Choquet – Agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée
- 11.2** Demande de PIIA 2023-066 (Modifications) – Lot 6 578 059 – 2114, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages
- 11.3** Demande de PIIA 2023-116 – Lot 6 605 182 – 2057, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages
- 11.4** Renouvellement – Programme d'aide à la restauration patrimoniale – MRC de La Vallée-du-Richelieu
- 12** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 13.1** Demande d'aide financière – Raphaël Gilbert Guertin – Dek hockey United World Games – 300 \$
- 13.2** Accréditation des organismes – 2024
- 13.3** Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel – Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – 13 février 2024
- 13.4** Autorisation de paiement – Entente intermunicipale de loisirs, sports de glace et baseball – 282 094,03 \$
- 13.5** Renouvellement de mandat – Comité suivi de la Politique familiale et des aînés
- 14** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 14.1** Autorisation – Signature du livre d'or – Citoyen de 100 ans originaire de Carignan
- 15** RÉGLEMENTATION
- 15.1** Avis de motion – Projet de règlement numéro 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics
- 15.2** Avis de motion – Projet de règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022)
- 15.3** Avis de motion – Projet de règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)
- 15.4** Avis de motion – Projet de règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels
- 15.5** Avis de motion – 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)
- 15.6** Adoption – 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)

- 15.7** Adoption – Second projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)
- 15.8** Adoption – Règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2
- 15.9** Adoption – Règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3
- 15.10** Adoption – Règlement 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2024
- 16** INFORMATION
- 17** DIVERS
- 17.1** Avis de motion – Projet de règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements
- 17.2** Excavation et disposition des sols – Lot 6 476 716 – CAP Excavation inc. – 157 313,50 \$
- 18** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 39.

2 SIGNATURE DU LIVRE D'OR

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-01-001

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec l'ajout des points 17.1 et 17.2.

5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

24-01-002

5.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2023

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2023.

24-01-003

5.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2023.

6 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

24-01-004

6.1 Autorisation de signature – Promesse d'achat d'immeuble – Lot 6 495 135

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite acquérir le lot 6 495 135 et que la signature d'une promesse d'achat est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général et greffier par intérim à signer la promesse d'achat concernant le lot 6 495 135 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution incluant la signature de l'acte de vente.

24-01-005

**6.2 Autorisation de signature – Acte de vente définitif –
Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lot 2 598 652**

CONSIDÉRANT que, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 13 décembre 2022, le lot 2 598 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly a été adjugé à monsieur Farhad Ahmad Amani;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif du lot 2 598 652 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

24-01-006

**6.3 Autorisation de signature – Acte de vente définitif –
Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lots
2 598 651, 3 157 372 et 3 157 373**

CONSIDÉRANT que, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 13 décembre 2022, les lots 2 598 651, 3 157 372 et 3 157 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly ont été adjugés à monsieur Masieh Ahmad Amani;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif des lots 2 598 651, 3 157 372 et 3 157 373 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

24-01-007

**6.4 Autorisation de signature – Acte de vente définitif –
Vente pour non-paiement de taxes 2022 – Lot 2 598 968**

CONSIDÉRANT que, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 13 décembre 2022, le lot 2 598 968 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly a été adjugé à madame Dounia Afi et à monsieur Driss Dhif;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif du lot 2 598 968 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

24-01-008

**6.5 Autorisation de signature – Entente de Services aux
personnes sinistrées – La Société canadienne de la
Croix-Rouge**

CONSIDÉRANT que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19);

CONSIDÉRANT que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et greffier par intérim à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de Services aux personnes sinistrées et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

DE verser la somme de 2 386,20 \$, soit 0,20 \$ par habitant pour une population évaluée à 11 931 habitants, à titre de contribution annuelle couvrant la période de février 2024 à janvier 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

7 RESSOURCES HUMAINES

7.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Décembre 2023

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Michael Provencher	Préposé aux travaux publics	4	1	Permanent	8 janvier 2024
Andrés Eduardo Maruri Balseca	Technicien au service du génie	7	1	Permanent	8 janvier 2024
Dominique Michaud	Responsable des camps de jour	1	1	Saisonnier régulier	4 mars 2024

Les personnes suivantes ont été embauchées pour la période du 4 au 8 mars 2024 :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut
Gabrielle Poirier	Animatrice des camps de jour	B	-	Étudiant
Daphné Gousse	Animatrice des camps de jour	B	-	Étudiant
Félix Lépine	Animateur des camps de jour	B	-	Étudiant
Christophe Dubé	Animateur des camps de jour	B	-	Étudiant
Victoria Mathieu	Animatrice des camps de jour	B	-	Étudiant

Marina Payette	Animatrice des camps de jour	B	-	Étudiant
Justin Mostovac	Animateur des camps de jour	B	-	Étudiant

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de décembre 2023.

24-01-009

7.2 Amendement – Politique portant sur le télétravail

CONSIDÉRANT que le télétravail est actuellement offert en continu;

CONSIDÉRANT que lors de circonstances exceptionnelles, la Ville désire offrir aux employés concernés la possibilité de bénéficier du télétravail;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de contribuer à la conciliation du travail, de la vie familiale et personnelle des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l’unanimité :

D’AMENDER et D’ADOPTER la Politique portant sur le télétravail.

8 FINANCES

8.1 Dépôt – Liste des commandes – Décembre 2023

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 novembre 2023 au 18 décembre 2023.

24-01-010

8.2 Déboursé du mois – Décembre 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2023 pour un montant de 74 923,92 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 481 926,18 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

24-01-011

8.3 Autorisation – Transferts budgétaires – Décembre 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les dépenses de la résolution numéro 23-03-142 :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
159 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000
260 000 \$	Intérêts solde excédentaire	01-233-30-100
42 132 \$	Services professionnels	02-130-40-412

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
461 132 \$	Services professionnels autres	02-470-00-419

b) Afin de couvrir les frais juridiques du mois de décembre 2023 :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
26 757 \$	Amendes cour municipale	01-233-20-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
26 757 \$	Services juridiques - courants	02-140-00-412

24-01-012

8.4 Autorisation de commande 2024 – Services professionnels en évaluation foncière – LBP Évaluateurs agréés – 175 220,86 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-07-284 octroyant le contrat pour les services professionnels en évaluation

foncière pour les années 2022 à 2027 à la firme LBP Évaluateurs agréés inc.;

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'année 2024 dépasse le seuil de 24 999 \$ et qu'il est donc requis d'autoriser la commande par l'adoption d'une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la commande pour l'année 2024 à la firme LBP Évaluateurs agréés inc. pour les services professionnels en évaluation foncière au montant de 175 220,86 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux engagements de fonds au poste budgétaire 02-150-00-417.

24-01-013

8.5 Autorisation de commande 2024 – Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques – Trilogie Groupe Conseil inc. – 118 657,38 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-12-444 octroyant le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2020 à 2024 à la firme Trilogie Groupe Conseil inc.;

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'année 2024 dépasse le seuil de 24 999 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la commande pour l'année 2024 à la firme Trilogie Groupe Conseil inc. pour les services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques au montant de 118 657,38 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux engagements de fonds au poste budgétaire 02-130-10-527.

24-01-014

8.6 Ouverture des enveloppes budgétaires 2024 – Projets financés par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT qu’afin de faciliter l’amorce des projets au cours de l’année 2024, il est requis d’autoriser l’ouverture des enveloppes budgétaires pour les projets suivants :

24-01 Travaux bâtiments municipaux	50 000 \$
24-02 Amélioration routières	262 500 \$
24-03 Aménagement de parcs	210 000 \$
24-04 Amélioration à la patinoire CM	26 200 \$
24-05 Acquisition petit chargeur sur roues	189 000 \$
24-06 Renouvellement flotte de véhicules	120 700 \$
24-07 Acquisition équipements	10 500 \$
24-08 Rotation matériel informatique	40 900 \$
24-09 Achat équipement informatique – plan directeur	47 000 \$
Total : 956 800 \$	

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER l’ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2024 ci-haut indiqués et financés par le fonds de roulement pour un montant total de 956 800 \$;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l’année 2025.

24-01-015

8.7 Annulation de soldes résiduelles – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Fermeture de règlements d’emprunt 514-E, 525 (2020), 530 (2020) et 531 (2020)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l’objet des règlements dont la liste apparaît à l’annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu’une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu’il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et qui ne peut être utilisé à d’autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Carignan informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Carignan demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

24-01-016

8.8 Fermeture du règlement d'emprunt numéro 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 945 500 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 931 417,23 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT la participation financière de tiers pour un montant de 189 399,22 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 514-E pour réviser le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 527 (2020) soit établi à 1 931 417,23 \$ et que le montant de l'emprunt du règlement numéro 527 (2020) soit réduit à 1 742 018 \$;

QUE le montant de 203 481,77 \$ de revenus excédentaires soit réservé afin de l'appliquer en réduction de l'emprunt à long terme lors du prochain refinancement de la dette 527 (2020).

24-01-017

8.9 Renonciation – Financement non utilisé au 4 décembre 2023 – Projets du fonds de roulement

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 22-01-12 et 23-01-17 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 22-06 Caméra et système de son au Centre multifonctionnel;
- 22-07 Aménagement du parc Forget;
- 23-01 Travaux de bâtiment.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 38 742,07 \$;

D'AMENDER les résolutions 22-01-12 et 23-01-17 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

9 GÉNIE

10 TRAVAUX PUBLICS

24-01-018 10.1 Octroi de contrat – Travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie – Hydro Météo – 24 489,68 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de services spécialisés pour les travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue d'Hydro Météo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'affaiblissement du couvert de glace sur la rivière L'Acadie à la firme Hydro Météo pour la somme de 24 489,68 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.

24-01-019 10.2 Autorisation de paiement – Travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin Grande-Ligne – 21 185,61 \$

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-224 octroyant le contrat pour les travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin Grande-Ligne en 2022, à l'entreprise Sintra inc. dans le cadre de l'appel d'offres numéro APP-22-020-TP;

CONSIDÉRANT la fin des travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement pour un montant de 21 185,61 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de planage et resurfaçage de la rue Olivier-Morel et du resurfaçage du chemin de la Grande-Ligne à l'entreprise Sintra inc.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-394.

24-01-020

10.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente pour l'usage du dépôt de neige usée à la Ville de Chambly – Saison hivernale 2023-2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a besoin d'un site de dépôt pour la neige usée pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le dépôt de neige usée de la Ville de Chambly est le plus près de nos opérations chargement de la neige;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Carignan à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la lettre d'entente pour l'usage du site de dépôt pour la neige usée de la Ville de Chambly auprès de cette dernière;

D'AUTORISER une dépense maximale de 25 000 \$ provenant du poste budgétaire 02-330-00-443.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443.

11 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-01-021 11.1 Demande de PIIA 2022-073 (Modifications) – Lot 2 598 472 – 1945, rue Nicolas-Choquet – Agrandissement d’une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de modifications au PIIA 2022-073 concernant l’agrandissement d’une habitation unifamiliale isolée au 1945, rue Nicolas-Choquet, sur le lot 2 598 472;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente une architecture de qualité comportant des composantes architecturales permettant d’agrémenter l’architecture, et ce sur chacune des façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l’agrandissement est raisonnable de sorte qu’il respecte le gabarit du bâtiment existant ainsi que des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que compte tenu des modifications apportées au bâtiment existant, l’architecture de l’agrandissement est cohérent et respectueux du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement sont changés sur l’ensemble du bâtiment, de sorte que les matériaux sont compatibles et harmonisés entre eux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l’unanimité :

D’APPROUVER la demande de PIIA 2022-073 concernant l’agrandissement d’une habitation unifamiliale isolée au 1945, rue Nicolas-Choquet, sur le lot 2 598 472.

24-01-022 11.2 Demande de PIIA 2023-066 (Modifications) – Lot 6 578 059 – 2114, rue Gertrude – Construction d’une résidence unifamiliale isolée de 2 étages

CONSIDÉRANT la demande de modifications au PIIA 2023-066 concernant la construction d’une résidence unifamiliale isolée de 2 étages au 2114, rue Gertrude, sur le lot 6 578 059;

CONSIDÉRANT que la reproduction de modèles de maisons identiques est évitée;

CONSIDÉRANT que le gabarit du bâtiment est similaire à celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs s'apparentent à ceux des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'architecture est agrémentée de modulations qui rendent le bâtiment non-cubique telles qu'une toiture à pignons, des jeux de matériaux de revêtement ainsi qu'une avancée dans la façade principale;

CONSIDÉRANT que le retrait de la maçonnerie sur les façades latérales et arrière diminue la qualité architecturale du bâtiment projeté en plus du fait que les façades latérales sont des murs aveugles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-066 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages au 2114, rue Gertrude, sur le lot 6 578 059;

CONDITIONNELLEMENT à l'intégration de maçonnerie et/ou de fenêtres sur les façades latérales, et ce, afin d'augmenter la qualité architecturale du bâtiment vue de la rue et afin de briser la monotonie des murs.

24-01-023

11.3 Demande de PIIA 2023-116 – Lot 6 605 182 – 2057, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-116 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages au 2057, rue Henriette, sur le lot 6 605 182;

CONSIDÉRANT que le bâtiment respecte l'alignement des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que l'intégration est facilitée par la présence d'une marge latérale généreuse vis-à-vis de la maison voisine existante, et cette résidence comporte également une généreuse marge latérale;

CONSIDÉRANT que l'intégration du bâtiment est facilitée par son apparence qui tend vers l'apparence d'habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT que la construction permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de l'espace de stationnement se fait en cour arrière et que l'impact visuel et environnemental de celui-ci est réduit au maximum par l'aménagement de bandes végétalisées, la conservation des grands arbres matures et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que les arbres matures existants camoufleront la façade arrière du bâtiment, ce qui compense pour le fait que celle-ci ne comporte pas beaucoup de composantes architecturales permettant de réduire l'effet de massivité et l'aspect cubique du bâtiment et lui assurant une architecture de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-116 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages au 2057, rue Henriette, sur le lot 6 605 182;

CONDITIONNELLEMENT à la conservation des 5 saules existants sur le lot;

CONDITIONNELLEMENT à ce que les coins supérieurs des murs d'intimité des balcons soient coupés en angle afin d'adoucir le visuel de ces derniers.

24-01-024

11.4 Renouveau – Programme d'aide à la restauration patrimoniale – MRC de La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan se soucie de la conservation du patrimoine bâti se trouvant sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-03-93 par laquelle la Ville de Carignan confirme son adhésion au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale établi en vertu du sous-volet 1A intitulé « Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée » de la convention d'aide financière signée par la MRC avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide se poursuit en 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE confirmer à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que la Ville de Carignan renouvelle son adhésion à son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale établit en vertu du sous-volet 1A intitulé « Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée » de la convention d'aide financière signée par la MRC avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 03-400-00-002.

12 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-01-025

13.1 Demande d'aide financière – Raphaël Gilbert Guertin – Dek hockey United World Games – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Raphaël Gilbert Guertin;

CONSIDÉRANT la confirmation de la sélection de Raphaël Gilbert Guertin pour sa participation aux United World Games de dek hockey qui auront lieu en juin 2024, en Autriche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Raphaël Gilbert Guertin une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre des jeux mondiaux de dek hockey 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-01-026

13.2 Accréditation des organismes – 2024

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2024, les organismes suivants :

- Ringuette les Intrépides;
- Ainsi soit-elle;
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud;
- Association de soccer carignanoise;
- AQDR;
- Centre d'écoute Montérégie;
- Ensemble vocal Via Voce;
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud;
- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville;
- Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly;
- Équijustice Rive-Sud;
- TROC-Montégérie;
- Corps de cadets 2793 Chambly;
- Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;
- Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan;
- Société d'Agriculture du Bassin Régional;
- Wushu Carignan;
- Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;
- Aux Sources du Bassin de Chambly;
- Centre communautaire l'Entraide plus;
- La Corne d'abondance;
- Carrefour familial du Richelieu;
- Route des Arts du Richelieu;
- Club de pickleball de Chambly;
- POSA/Source des Monts;
- Association Québec-France-Chambly-Vallée-du-Richelieu;
- Club Lapraicycle inc.;
- Alpha;
- Ionyx;
- Association de Hockey mineur de Chambly;
- Camp jeu;
- Intégration compétences.

24-01-027

13.3 Autorisation – Prêt de salle – Centre multifonctionnel – Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – 13 février 2024

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de la part de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR);

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel les 12 et 13 février 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) pour la tenue de leur consultation qui aura lieu le 13 février 2024.

24-01-028

13.4 Autorisation de paiement – Entente intermunicipale de loisirs, sports de glace et baseball – 282 094,03 \$

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer la facture numéro 2023-000333 couvrant la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2023-000333 pour un montant de 282 094,03 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-49-000.

24-01-029

13.5 Renouvellement de mandat – Comité suivi de la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-12-466;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés terminait en décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le mandat du Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés;

DE nommer les personnes suivantes sur ce comité pour un mandat d'une durée de trois (3) ans en date de la présente résolution :

- Madame Diane Morneau;
- Madame Édith Labrosse;
- Madame Mélissa Gagnon;
- Madame Corine Laurenti Javiez;
- Monsieur Donald Deschênes.

DE nommer madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à titre de responsable administrative de la Ville dans ce dossier.

14 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

24-01-030

14.1 Autorisation – Signature du livre d'or – Citoyen de 100 ans originaire de Carignan

CONSIDÉRANT que M. Jean Saint-Jean a eu 100 ans en 2023, étant né à Carignan le 20 décembre 1923 et ayant grandi sur le chemin Bellevue;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Jean est issu d'une famille de producteurs agricoles eux aussi originaires de Carignan depuis plusieurs générations;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Jean s'est marié le 21 août 1948 avec Rollande Desautels, enseignante de rang pour Saint-Basile/Carignan et de ce mariage est né 3 enfants (Claude, Marcel et Lise) qui lui ont donné par la suite 4 petits-enfants, dont M. Daniel Saint-Jean, ainsi que 6 arrières-petits-enfants;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Jean a acheté une ferme laitière à Carignan en 1952, reprenant ainsi la vocation de son père Adélar, ferme qu'il a eu à vendre en 1994 pour aller dans une résidence pour personnes âgées afin de recevoir des soins;

CONSIDÉRANT que M. Saint-Jean a vécu plus de 70 ans de sa vie à Carignan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Carignan souhaite souligner l'anniversaire de M. Jean Saint-Jean avec l'âge honorable de 100 ans;

DE permettre à M. Jean Saint-Jean de signer le Livre d'or de la Ville de Carignan pour immortaliser son parcours de vie à Carignan.

15 RÉGLEMENTATION

24-01-031 15.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics et en fait la présentation.

24-01-032 15.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022)

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022) et en fait la présentation.

24-01-033 15.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (lot 6 508 687) et en fait la présentation.

24-01-034 15.4 Avis de motion – Projet de règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels et en fait la présentation.

24-01-035 15.5 Avis de motion – 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)

La conseillère Diane Morneau dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente séance du Conseil, le projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) et en fait la présentation.

24-01-036 15.6 Adoption – 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).

24-01-037 15.7 Adoption – Second projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

24-01-038

15.8 Adoption – Règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 310 (2024) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2023)-2.

24-01-039

15.9 Adoption – Règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 508 (2024) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville et remplaçant le règlement numéro 508 (2023)-3.

24-01-040

15.10 Adoption – Règlement 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services

municipaux pour l'exercice financier 2024, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 510 (2024) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux pour l'exercice financier 2024.

16 INFORMATION

17 DIVERS

24-01-041

17.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements.

24-01-042

17.2 Excavation et disposition des sols – Lot 6 476 716 – CAP Excavation inc. – 157 313,50 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-01-018 octroyant le contrat d'excavation et de disposition des sols sur le lot 6 476 716 du cadastre du Québec, situé au 2555, chemin Bellevue, à CAP Excavation inc.;

CONSIDÉRANT le décompte 4 transmis par CAP Excavation inc. ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le contrat de CAP Excavation inc. pour un montant de 157 313,50 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste

budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'une appropriation du surplus affecté dette.

24-01-043

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 14.

Patrick Marquès
Maire

Vincent Tanguay
Directeur général et greffier
par intérim